

Image not found or type unknown



Fournir une offre de prêt pour obtention état liquidatif

Par **Titite81**, le 17/11/2014 à 23:46

Bonjour,

Nous avons entamé une procédure de divorce il y a 2 mois. J'ai fait de renoncer à ma soulte afin de permettre à ma femme de refaire un crédit pour conserver la maison.

Le notaire l'oblige à obtenir une offre de prêt au sens propre du terme pour rédiger l'état liquidatif. Mais la banque ne veut pas faire d'offre, juste un accord de principe.

Je souhaiterais donc savoir si l'obtention de cette offre de prêt est obligatoire.

Merci d'avance pour vos réponses